



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 NOVEMBRE 2012

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Claude JOND, Marie-Paule PERINET-MARQUET, Jean-Paul JACCAZ, Georges BASSET, Anthony CHAMBET, Dominique PELLISSIER, Jean-Claude DESRUES, Patrick DESCHAMPS, Guy PERINET-MARQUET, Stéphanie PERNOD.

ABSENTS excusés : Jean LABROUSSE.

ABSENTS : BARDET Olivier, MOLLARD Julie.

Procuration : Jean LABROUSSE donne pouvoir à Yann JACCAZ.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique PELLISSIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 18 octobre 2012.

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 octobre 2012, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 18 octobre 2012 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal adressent leurs condoléances à la famille Arvin-Bérod pour le décès de Yannick, survenu samedi. Une minute de silence est respectée à la mémoire de Yannick Arvin-Bérod qui était engagé au service de tous, notamment à travers sa fonction de sapeur-pompier volontaire.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 18 octobre 2012

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration

1/ Communauté de communes - approbation des statuts

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le syndicat mixte du pays du Mont Blanc va disparaître au 31 mars 2013 à la clôture des comptes ; en revanche la communauté de communes du pays du Mont Blanc va être créée au 1^{er} décembre 2012. Elle regroupera 10 communes représentant 46 000 habitants. Cette structure reprendra les compétences exercées par le syndicat mixte et prend 2 nouvelles compétences : la collecte et le traitement des déchets ainsi que la gestion des contrats de rivière. Elle aura aussi en charge l'organisation de services communs aux communes membres comme la police municipale, par exemple. Elle disposera d'une fiscalité autonome et son organisation permettra à terme, c'est le souhait des élus, des économies d'échelle.

Pour Monsieur le Maire, la représentativité est l'un des grands bouleversements de l'intercommunalité. Il rappelle que Praz-sur-Arly disposait, jusque-là, de 2 délégués titulaires et 2 suppléants au Syndicat Mixte et autant au SITOM. Or, la commune de Praz sur Arly n'aura plus que 2 représentants à la communauté de communes. Il n'existe plus le système des suppléants puisqu'un conseil communautaire fonctionne sur le même modèle qu'un conseil municipal. De plus, les communes qui contribuent financièrement le plus demandent à disposer de plus de délégués (jusqu'ici, chaque commune, grande ou petite, disposait de 2 titulaires et 2 suppléants).

La compétence « traitement des déchets » étant reprise par la Communauté de Communes, c'est cette dernière qui nommera tous ses délégués au SITOM. Les conseils municipaux n'éliront donc plus de délégués directement au SITOM. A ce sujet Monsieur Guy Perinet-Marquet regrette cette nouvelle représentativité au sein du SITOM et que l'implication des personnes qui y siégeaient ne soit pas plus reconnue et prise en considération.

Monsieur le Maire comprend que la situation soit, de ce point de vue, délicate et il remercie l'ensemble des délégués pour le travail qu'ils ont fourni au sein de ces intercommunalités.

Les élus souhaitent également fortement que de nouvelles compétences soient déléguées à la communauté de communes dans un avenir proche (la gestion des stations d'épuration par exemple) et que des commissions consultatives ouvertes aux non délégués soient créées notamment au sein du SITOM.

APPROUVE à l'unanimité

Les élus procèdent à la désignation des 2 représentants à la communauté de communes à bulletin secret ; 2 candidats se présentent : Yann JACCAZ et Claude JOND ;

Sont désignés :

Yann JACCAZ avec 12 voix

Claude JOND avec 11 voix

1 bulletin blanc

2/ Conventions sportifs de haut niveau

Monsieur Patrick Deschamps présente les conventions qui lient la commune aux sportifs de haut niveau. Il propose de reconduire les conditions de l'année dernière dans deux disciplines, le ski alpin et le traîneau à chiens. Il en profite pour rendre hommage à la carrière sportive de Yannick Buffet qui arrête la compétition cet hiver, et à son éthique sportive dans un sport non médiatique et sans ressource. Il salue

les brillants résultats obtenus face à de vrais professionnels. Monsieur Pierre Bessy propose qu'une cérémonie soit organisée avec le club des sports pour saluer sa carrière. Les élus saluent également les excellentes performances du géantiste Thomas Fanara en ce début de saison.

APPROUVE à l'unanimité

Chapitre finance

3/ Tarifs secours sur pistes - approbation

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs pour les secours sur pistes ainsi que les modalités de remboursement auprès des usagers.

APPROUVE à l'unanimité

4/ Acquisition terrain - autorisation de négocier

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de créer des logements à l'année et accessibles financièrement. Afin de mener un projet d'acquisition aidée à la propriété le terrain mitoyen de l'auberge des 2 Savoies présente un intérêt. Il propose de rencontrer le propriétaire et de négocier pour l'acquisition.

APPROUVE à l'unanimité

5/ CEJ - approbation quotient familial :

Madame Marie-Paule Perinet-Marquet présente le nouvel échelonnement du quotient familial proposé par Mèg'accueil pour l'accueil de loisirs, ainsi que les nouveaux tarifs.

APPROUVE à l'unanimité

6/ Marché navettes - approbation :

Monsieur Claude Jond présente la procédure de consultation pour le renouvellement du service de transport des skieurs. Il propose de retenir l'offre de l'entreprise BORINI pour un montant annuel de 178 532.41€ TTC ; le marché est annuel et renouvelable trois fois.

Il est précisé que le coût est supérieur d'environ 20 000 € à l'an dernier. Cela s'explique, outre les hausses de charges, par le fait que les deux navettes renforts (en vacances scolaires) demandées dans le cahier des charges sont aussi des bus citadins. Jusque-là, les renforts étaient des cars classiques, utilisés le reste de l'année sur les lignes de transport habituelles. Ces bus étaient jugés peu pratiques pour les usagers. Mais cette demande spécifique a obligé le prestataire à investir dans des bus supplémentaires. Enfin, un surcoût a été engendré par les nouvelles normes pour l'accessibilité handicapés. Dorénavant, il est obligatoire, pour les bus neufs, de disposer de l'annonce nominative de chaque arrêt par affichage électronique et par système vocal.

Monsieur le Maire explique, par ailleurs, que la tournée des navettes va changer cet hiver. Avec la création de la nouvelle route de l'Arly, les skibus feront dorénavant une boucle dans le sens « centre village – Jorrat – Pistes – Belles » qui permettra une rotation plus rapide des véhicules. Ainsi, lorsque les trois navettes seront en service, le public bénéficiera d'un passage des skibus toutes les 5 minutes (au lieu de 10 actuellement). Les élus espèrent que ce doublement des capacités de transport incitera la population à laisser leur voiture au garage au profit des transports en commun.

APPROUVE à l'unanimité

Chapitre foncier

7/ Convention occupation domaine public snack - autorisation de signer

Monsieur Pierre Bessy rappelle que la commune a lancé une consultation pour trouver un nouvel exploitant pour le snack sur le front de neige. Il est rappelé que la commune met à disposition environ 300 m² (terrain vierge) pour une durée de 5 ans. Après examen des candidatures par la commission il propose de retenir le projet de Mme et M VAN RIJSWICK. Le projet répond aux attentes qualitatives de la commune en matière culinaire et architecturale. Il se compose d'un nouveau chalet et terrasse (en partie couverte) construit aux frais du candidat. L'exploitant devra s'acquitter d'un loyer de 1800 euros par an.

APPROUVE à l'unanimité

8/ Convention occupation domaine public – autorisation de signer

Monsieur Pierre Bessy propose de renouveler l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour le camion de restauration rapide ambulante stationné au pied des pistes, moyennant une redevance de 650€ pour la saison hivernale 2012/2013.

APPROUVE à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Agenda :

- Le mardi 20 novembre à 20h, une séance publique du Conseil Municipal sera organisée pour l'approbation des modifications du PADD, dans le cadre de la révision du PLU.
- Une cérémonie d'hommage aux Anciens Combattants d'Algérie se tiendra devant le monument aux morts le 5 décembre à 16h.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21h20.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 13 novembre 2012 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 novembre 2012.

Signé : Dominique PELLISSIER, Secrétaire de séance.

Signé le Maire : Yann JACCAZ.